

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Antoine BONNELLE
a été désigné(e) comme agent recenseur et
coordonnateur communal.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie



Le maire
et le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Emile TOHAR
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie



Le maire
et le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Hanane NEKKAZ
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie



Le maire
et le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Karim BENLAHCEN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie



Le maire
et le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Olivier SALOTTI
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Raphael GORTIS
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Noumedine GHEZALI
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. M. Nayette BELKHITER
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Trappes, le 06/12/2023

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

